

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

*Date de la convocation***24 MARS 2025***Date d'affichage de la délibération***Adoptée par 23 voix pour 3 absentions****(M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS, Mme Edwige BEMATOL)**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuel PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN - BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthu MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Mme Francis ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Gladys BURAT par Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Jacqueline BELFORT par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylvie DAGONIA par M. Saturnin FRANCILLONE
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Ludivine MARCELLUS

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christia CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/03/20**GRILLE TARIFAIRE POUR L'EXPLOITATION JOURNALIÈRE DU
MARCHÉ ALI TUR**

Dans le cadre de la redynamisation du tissu économique de la ville de Lamentin et afin d'encourager les résidents à favoriser les commerces de proximité, il est envisagé d'instaurer une tarification forfaitaire journalière pour l'exploitation du Marché Ali TUR. Cette mesure vise à permettre son utilisation temporaire pour des événements et manifestations à vocation économique.

Actuellement non exploité, le Marché Ali TUR représente un atout stratégique pour le développement économique et commercial du centre-bourg. Dans cette perspective, la municipalité propose de mettre cet espace à disposition des commerçants (agriculteurs, poissonniers, bouchers, artisans etc.) et des organisateurs d'événements sous forme de location journalière, moyennant un droit de place.



Cette initiative s'inscrit dans une démarche visant à structurer l'occupation du marché à travers l'élaboration d'une réglementation adaptée et la mise en place d'une grille tarifaire garantissant une gestion transparente et efficace de cet espace public.

DÉSIGNATION DES ESPACES ET LOCAUX

Le Marché Ali TUR situé à la rue du pont, se compose des équipements suivants :

- Hall principal : 100 m²
- Stands individuels : deux stands 11,04 m² et un stand de 5,51 m².
- 2 toilettes
- Autres espaces : accès piétons, abords, portail, escalier

Tarification proposée pour l'exploitation à la journée :

Type d'occupation	Espaces	Tarif/jour (€)
Marché artisanal / produits locaux	Halle principale (100 m ²)	120 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Maraîcher	Halle principale (100 m ²)	120 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Commerce	Halle principale (100 m ²)	200 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Concert / Animation culturelle	Ensemble de l'espace	500 €
Exposition artistique	Halle principale (100 m ²)	200 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Réunion / Conférence	Halle principale (100 m ²)	200 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Événementiel privé (soirée, déjeuner champêtre,...)	Ensemble de l'espace	300 €
Salon professionnel	Ensemble de l'espace	220 €
Tournage de film / Shooting photo	Ensemble de l'espace	500 €
Braderie / Vide-grenier	Halle principale (100 m ²)	160 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Journée associative / Caritative	Ensemble de l'espace	100 € (exonération possible)
Événement sportif	Halle principale (100 m ²)	180 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Activité municipale ou institutionnelle	Halle principale (100 m ²)	Gratuit sous conditions



Des exonérations partielles pourront être envisagées pour des événements à caractère social ou solidaire.

Le maire propose au conseil municipal de valider la grille tarifaire applicable à l'exploitation journalière du marché, incluant la vente de produits agricoles, de la mer ainsi que l'organisation d'événements et de manifestations.

Le conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de créer de l'attractivité économique au bas du Bourg ;

Considérant la nécessité de fixer une grille tarifaire garantissant l'occupation du Marché Ali TUR ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la mise en place d'une grille tarifaire journalière de droit de place pour l'occupation du Marché Ali TUR .

Type d'occupation	Espaces	Tarif/jour (€)
Marché artisanal / produits locaux	Halle principale (100 m ²)	120 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Maraîcher	Halle principale (100 m ²)	120 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Commerce	Halle principale (100 m ²)	200 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Concert / Animation culturelle	Ensemble de l'espace	500 €
Exposition artistique	Halle principale (100 m ²)	200 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Réunion / Conférence	Halle principale (100 m ²)	200 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Événementiel privé (soirée, déjeuner champêtre,...)	Ensemble de l'espace	300 €
Salon professionnel	Ensemble de l'espace	220 €
Tournage de film / Shooting photo	Ensemble de l'espace	500 €
Braderie / Vide-grenier	Halle principale (100 m ²)	160 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Journée associative / Caritative	Ensemble de l'espace	100 € (exonération possible)



Événement sportif	Halle principale (100 m ²)	180 €
	Stand individuel (11 m ²)	25 €
	Stand individuel (5,5 m ²)	15 €
Activité municipale ou institutionnelle	Halle principale (100 m ²)	Gratuit sous conditions

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 23 voix pour 3 abstentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS, Mme Edwige BEMATOL)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

